

L'EDITO

David Coppi

LAÏCITÉ DE L'ÉTAT : OUVRONS LE DÉBAT, PLEIN CHAMP

Les députés à la Chambre s'apprêtent à rédiger un rapport introductif qui pourrait servir de base, ensuite, à un débat à part entière, en commission parlementaire, sur la laïcité ou neutralité de l'État.

Il y a des résistances. Le débat est légitime. Il est souhaitable aussi (voir

notre sondage « religions », et la conférence à Flagey, vendredi et samedi), ayant trait à la séparation de l'Église et de l'État, un sujet de réflexion pas martien par les temps qui courent sur notre Terre meurtrie, et qui a à voir avec l'affirmation d'un socle de valeurs héritées des Lumières : le respect des différences et l'égalité, la liberté et la tolérance...

Reprendre attitude démocratiquement

- le Parlement est le lieu indiqué en définitive - sur l'utilité, ou non, de modifier notre Constitution à cet effet, afin d'y affirmer la séparation de l'Église et de l'État, ce n'est pas le Graal, mais c'est utile et juste aujourd'hui.

Cela étant, légitime, souhaitable, le débat le sera incontestablement à la condition où il aura lieu plein champ. Sans tabous, si l'on préfère. De cette façon, on écartera le risque de mettre

le focus sur une communauté - musulmane, pour ne pas la nommer, et on pense notamment à la controverse, qui domine médiatiquement, sur l'interdiction du port du foulard dans les administrations publiques, liée à l'interdiction de tout signe convictionnel. Evitons à tout prix que le débat ne booste les amalgames et des généralisations, insupportables, qui courent

Ouvrons la discussion sur le foulard comme sur le Te Deum ou l'ordre protocolaire, la place de toutes les autorités religieuses

dans l'opinion, et auxquels tous, au sein des formations politiques (en l'occur-

rence au MR, qui se re-manifeste avec force aujourd'hui : lire en page 8) assurent vouloir faire un sort. Dont acte. Pas de procès d'intention, pas de procès tout court. Et convenons-en dès

lors : il y a une seule bonne manière d'avoir un vrai échange sur la séparation de l'Église et de l'État, c'est, bien entendu, d'ouvrir grand la discussion, sur le foulard comme sur le Te Deum ou sur l'ordre protocolaire dans notre pays, la position relative des dignitaires catholiques, sur la place de toutes les autorités religieuses dans notre vie publique, où l'on s'interrogera aussi sur les réseaux d'enseignement, dont le « libre » au milieu.

Autant il faut veiller à ce que la laïcité « militante » (un courant philosophique chez nous) ne préempte pas la réflexion et le dialogue, forcément complexes, au sujet de la laïcité ou la neutralité de l'État, autant cette réflexion et ce dialogue ne doivent pas être bornés, restreints. A la fin, nous verrons. Mais ce serait le comble pour un exercice démocratique de cette hauteur de commencer par se censurer.